

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Hervé TRELLU**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Bordereau des prix des services d'eau et d'assainissement

Le service eau et assainissement étant assuré en régie sur le territoire du Pays Glazik, il est nécessaire de fixer les tarifs des bordereaux des prix eau et assainissement pour la réalisation de travaux chez les usagers, comme la création de branchements, la pose de compteurs...

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Quimper Bretagne Occidentale a la compétence eau et assainissement sur l'ensemble de son territoire, hormis Quéménéven qui l'assure jusqu'au 31 décembre 2017.

La collectivité est amenée à intervenir dans le cadre des missions du service d'eau et d'assainissement pour les usagers pour différents travaux comme : la création de branchements, la pose de compteurs, la désobstruction de branchements, etc. Dans le cadre des contrats de délégation de service public avec les différents fermiers, ce bordereau des prix est une pièce du marché avec une révision annuelle des prix selon une formule d'actualisation définie contractuellement.

Pour les services eau et assainissement de l'unité territoriale de Briec, il est nécessaire de fixer un bordereau des prix pour l'année 2018 pour l'exécution du service. Ceux-ci sont joints en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'approuver les bordereaux des prix.